



Maison des Associations

Un nouvel espace dédié au dynamisme associatif



HORAIRES D'OUVERTURE :

- **Du lundi au vendredi** de 8h à 22h (hors jours fériés)
- **Le samedi** de 8h à 20h
- **Le dimanche** de 10h à 20h à titre dérogatoire et exceptionnel, en vue de l'utilisation des seules salles d'activités situées en rez-de-chaussée
- **Fermeture les jours fériés.**

Le bureau de la Vie Associative, l'accueil et le pôle multimédia sont ouverts :

- **Du lundi au vendredi** de 8h à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (hors jours fériés)

Maison des associations
2 impasse Jean Macé 30900 Nîmes
Numéro de téléphone : 04 66 76 72 76
Site internet : nimes.fr > Cadre de vie >
Maison des Associations



La Ville avec un accent
Nîmes

LES SERVICES DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS

Ce nouvel équipement offre aux associations de nombreuses facilités pour fonctionner au quotidien, autant en termes de locaux que de matériels.



MISE A DISPOSITION DE SALLES DE REUNION

Destiné exclusivement aux structures dont le siège social effectif et/ou l'activité sont centrés sur la commune de Nîmes.

> Les associations peuvent disposer de bureaux (5€/heure), de salles de réunion (10€/heure), salles d'activités (12€/heure) et salles plénières (15€/heure) dans la limite de 50 heures par an (week-end compris) et ne peuvent faire l'objet d'un créneau hebdomadaire.

> Les syndicats professionnels et utilisateurs ponctuels peuvent, quant à eux, disposer des salles de réunion, salles d'activités et salles plénières moyennant le paiement de 70 € par réservation.



GUICHET UNIQUE

La Maison des Associations assure l'accueil du public, l'aide aux demandes de subventions, la mise à jour du fichier associatif, ainsi que l'information par l'intermédiaire d'un seul et unique guichet centralisant toutes les demandes.



POLE MULTIMEDIA

Il comprend 6 postes informatiques avec une connexion WI-FI permettant aux membres des associations d'effectuer des recherches et travaux liés à leurs activités.



REPROGRAPHIE

Du matériel de reprographie est mis à la disposition des associations pour les besoins de leur fonctionnement et de leurs activités. Les tarifs en vigueur sont calculés sur une base de 15€ pour une carte pré-chargée de 100 photocopies couleurs.



PRET DE MATERIEL NUMERIQUE

Du matériel numérique (PC, écran, rétro-projecteur, système de sonorisation mobile) peut être emprunté et réservé. Les tarifs en vigueur sont de 5€ par emprunt de matériel moyennant un dépôt de caution de 500€.



BADGE D'ACCES

Les associations disposent d'un badge d'accès gratuit permettant d'accéder de manière sécurisée aux locaux.

NE PEUVENT ETRE UTILISATEURS DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS

Les coopératives, les organismes commerciaux, mutuelles, syndicats, associations de type sectaire ou ésotérique, les associations dont l'objet pourrait être considéré comme culturel, politique, syndical ou commercial, les associations qui, par leurs activités, portent atteinte aux Droits de l'Homme et aux libertés individuelles, les partis politiques.